



Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition



En 2001, la loi Taubira reconnaissait pour la première fois la traite négrière et l'esclavage comme « crime contre l'humanité ». En 2006, la journée de commémoration est fixée au 10 mai, date d'adoption de la loi Taubira.

Cette date est, depuis 15 ans, l'occasion de rappeler le passé de la France, mais aussi de lutter contre l'oubli.




Pour l'UNSA, esclavage et racisme sont liés, puisant dans des différences physiques, culturelles ou religieuses, des motifs de domination et d'exclusion.

En 2020, l'UNSA s'est mobilisée pour rappeler que tout acte ou toute parole à caractère raciste, xénophobe, antisémite ou LGBTphobe, devaient être dénoncés et éventuellement condamnés par la justice. C'est en cela que l'UNSA était présente aux rassemblements en hommage à Georges Floyd.

Les engagements de l'UNSA

Le syndicalisme est, pour l'UNSA, incompatible avec des conceptions populistes et extrémistes qui menacent la démocratie.

Pour lutter contre les discriminations au travail, il faut :

-  Combattre les inégalités de traitement fondées sur des critères prohibés par la loi.
-  Repenser les pratiques de recrutement et les approches managériales pour contrer les tendances systémiques à l'exclusion du marché du travail.
-  Favoriser l'égalité des chances dans le déroulement de carrière.

“ L'UNSA fait de la lutte contre les discriminations l'un de ses principes fondateurs. Nul ne peut se prévaloir d'une appartenance à l'UNSA s'il ne partage ces principes librement consentis. ”

Charte des valeurs de l'UNSA